



RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)
REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN
NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK

Membre de la
fidh

COMMUNIQUE DE PRESSE

NEWS RELEASE

CONTACTER : **Rosy Auguste Ducéna**
BUREAU : (509)2813-1848 / 3755-9591
PORTABLE : (509) 3782-2897

Massacre au Pont-Sondé : Le RNDDH exige des autorités étatiques la protection immédiate de la population haïtienne

1. Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) a appris avec consternation, la nouvelle du massacre perpétré dans la nuit du 2 au 3 octobre 2024 à l'encontre de la population de *Pont-Sondé*, 5^{ème} section communale de *Saint-Marc*, département de l'Artibonite.

I. Déroulement du massacre

2. Selon les premières informations recueillies par le RNDDH auprès de sa structure régionale dans le département de l'Artibonite et auprès d'autres membres de la population, dans la nuit du 2 au 3 octobre 2024, plusieurs individus lourdement armés en provenance de Savien, tous membres de la *base gran grif* dirigée par Luckson ELAN ont parcouru une première partie du trajet entre Savien et Pont Sondé en véhicules roulants avant d'emprunter la zone de la Poterie et, à l'aide de canots, ont envahi *Pont Sondé*. Cette stratégie leur a permis de prendre par surprise les groupes d'autodéfense dont « *La Coalition* », portant ces derniers à fuir leur fureur. Après le massacre, les bandits de la *base gran grif* sont partis à pied par la *Poterie* où ils ont aussi tué les personnes rencontrées sur leur chemin.

3. Toujours selon les premières informations parvenues au RNDDH, depuis au moins deux (2) mois, des rumeurs sur la préparation de ce massacre circulaient déjà à *Pont-Sondé*. Les bandits armés reprochaient à la population de cette localité de s'être acoquinée avec les membres de « *La Coalition* » qui tentent de circonscrire les actions délictueuses de la *base gran grif* et les empêchent de rentabiliser le poste de péage qu'ils avaient récemment installé sur la route nationale.

4. De plus, selon plusieurs, ce massacre n'aurait pu être perpétré sans l'aide de Ti Pay, un individu originaire de *Pont-Sondé*, membre de la *base gran grif* très connu à *Pont-Sondé*.

II. Bilan du massacre de Pont-Sondé

5. Le bilan du massacre de *Pont-Sondé* est très lourd. Il est caractérisé par des assassinats, des blessures par balles, à l'arme blanche ou lors de la fuite des victimes, des incendies de maisons, de véhicules et de guérites et a occasionné le déplacement forcé de la population de *Pont-Sondé*.

a) Personnes assassinées

6. Toutes les personnes avec lesquelles le RNDDH s'est entretenu parlent de plus de *soixante-dix* (70) victimes assassinées et de plusieurs autres qui sont portées disparues. Elles estiment aussi que ce bilan sera certainement révisé à la hausse parce que des familles entières ont été décimées. Des personnes qui étaient accompagnées de bébés et d'enfants en bas-âge, ont aussi été tuées.

7. Aujourd'hui, au moment de la publication de cette note, les cadavres jonchent le sol, n'ayant pu encore être récupérés par leurs proches. Tel est le cas de Chelot JOSEPH âgé de *quarante* (40) ans qui vivait à *La Poterie*. Il a reçu une balle alors qu'il se trouvait chez lui, selon ce qui a été rapporté à son frère Donald JOSEPH. Cependant, non seulement les proches de Chelot JOSEPH ne peuvent retourner à *Pont-Sondé* en vue de récupérer son cadavre, pire encore, ils ne savent pas ce qu'il est advenu de sa conjointe et de leur enfant.

8. De plus, en raison de la configuration de *Pont-Sondé* et du fait que des tirs sporadiques sont encore entendus dans la localité, la rendant inaccessible, il n'est pas encore possible de présenter un bilan exhaustif de ce massacre.

b) Personnes blessées

9. Des dizaines de personnes ont été blessées par balles, dont certaines grièvement. De nombreuses autres ont été blessées à l'arme blanche ou encore, pendant leur fuite.

10. Le RNDDH s'est entretenu avec le Docteur Frantz ALEXIS, directeur médical de l'*Hôpital Saint Nicolas* qui lui a affirmé que l'hôpital a déjà pris en charge *vingt-trois* (23) patients.es qui avaient reçu des projectiles. *Huit* (8) d'entre-elles ont dû subir une intervention chirurgicale en urgence. Aujourd'hui, *treize* (13) patients.es sont encore gardés en observation. Et, s'il est vrai que la situation était imprévue, le directeur médical a souligné à l'attention du RNDDH que l'hôpital étant supporté par *Zanmi La Sante*, il a pu fournir aux blessés, les services sollicités, en dépit d'une certaine pénurie de médicaments.

11. De plus, *cinq* (5) autres personnes qui étaient décédées bien avant d'arriver à l'Hôpital, y ont quand même été conduites.

c) Maisons, véhicules et guérites incendiés

Plusieurs maisons, des véhicules ainsi que des guérites ont été incendiés, portant les survivants.es à se réfugier ailleurs ou sur la *Place publique Philippe Guerrier* à *Saint-Marc*. Par exemple :

- La maison de Roseline SANON, dont le conjoint est paralysé, a été incendiée. Au moment de l'attaque, elle a dû solliciter de l'aide pour le transporter. Aujourd'hui,

Roseline SANON, son conjoint et leurs *cinq* (5) enfants dont le plus jeune est âgé de *dix* (10) ans, se trouvent sur la place susmentionnée.

- La maison de Maranatha CASIMIR a été incendiée. Elle se trouve sur la place avec ses *trois* (3) enfants.

d) Déplacement forcé de la population

12. Depuis le 3 octobre 2024, des centaines de famille fuyant la fureur des bandits armés de la *base gran grif*, se sont réfugiées sur la *Place publique Philippe Guerrier* à *Saint-Marc*. Pour sauver leur peau, ces victimes ont dû se cacher, marcher pendant plusieurs heures et ont traversé de nombreux cadavres sur leur route. C'est ce qu'ont raconté plusieurs personnes avec lesquelles le RNDDH s'est entretenu dont Jameson FERMILUS et Donald JOSEPH. En effet :

- Dans un premier temps, Jameson FERMILUS s'était caché dans un corridor adjacent à sa maison. Par la suite, il a dû marcher des heures en vue d'atteindre la *Place publique Philippe Guerrier*.
- Donald JOSEPH est père de *trois* (3) enfants respectivement âgés de *huit* (8) ans, *six* (6) ans et *deux* (2) ans. Sa conjointe est enceinte de *neuf* (9) mois. Ils ont dû fuir leur maison et ont marché plusieurs heures. Sa conjointe et ses enfants ont été accueillis par une dame qu'ils ne connaissaient même pas avant le massacre. Pour sa part, il se retrouve sur la *Place publique Philippe Guerrier*.

III. Commentaires et Recommandations

13. Le massacre de *Pont-Sondé* vient augmenter de manière significative, les milliers de victimes des actes attentatoires aux vies et aux biens perpétrés par les bandits armés qui jouissent, depuis plusieurs années, d'une grande impunité.

14. Les nouvelles autorités étatiques mises en place par la Communauté internationale, avaient promis de ramener l'ordre et la sécurité dans le pays. Cependant, rien n'a changé depuis leur avènement au pouvoir. Elles ne se contentent que de vider les caisses de l'Etat en s'accordant toutes sortes d'avantages tout en laissant la population aux prises avec les bandits armés. En effet, depuis leur intronisation, *cinq* (5) mois plus tôt pour le *Conseil Présidentiel de Transition* (CPT) dont la coordination est assurée par Edgard LEBLANC Fils et *trois* (3) mois plus tôt pour le gouvernement dirigé par Garry CONILLE, rien n'est fait pour reprendre le contrôle des zones occupées par les bandits armés, désarmer ces derniers, les arrêter, les juger et les condamner proportionnellement aux actes qui leur sont reprochés.

15. L'institution policière à laquelle la population de *Pont-Sondé* reproche de n'être pas intervenue dans la nuit du 2 au 3 octobre 2024, est au moment de la publication de cette note, sur les lieux, un char blindé de la police y étant été dépêché le 4 octobre 2024, soit plus de *vingt-quatre* (24) heures après le massacre.

16. Plus de *soixante-dix* (70) personnes tuées dont des bébés, des enfants, des femmes et des personnes du troisième âge, plusieurs personnes portées disparues, des dizaines d'autres blessées par balles dont *vingt-trois* (23) ont été prises en charge par l'*Hôpital Saint Nicolas*, plusieurs autres blessées à l'arme blanche ou en tentant de s'enfuir, de nombreuses

maisons, voitures et guérites incendiées, des centaines de familles obligées de se réfugier sur la *Place publique Philippe Guerrier* : Le massacre de *Pont-Sondé* prouve que les différents services d'intelligence de la Primature, de la Présidence, du *ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales* et du *ministère de la Justice et de la Sécurité publique* ne servent à rien, les fonds alloués à ces différentes entités n'étant pas utilisés à cette fin.

17. Sur ce point, le RNDDH rappelle que la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) ne reçoit qu'une pitance de moins de *trois-millions* (3,000,000) de gourdes par mois pour ses services d'intelligence alors que les conseillers présidents dont les *deux* (2) observateurs, reçoivent chacun *cinq millions* (5,000,000) de gourdes, soit 1.5 fois plus d'argent que l'institution policière, pour un service d'intelligence pourtant factice.

18. Le RNDDH croit que - les rumeurs de la planification de ce massacre ainsi que les raisons pour lesquelles il était orchestré ayant circulé à *Pont-Sondé* depuis plus de *deux* (2) mois - si le montant alloué aux services d'intelligence des différentes structures étatiques mentionnées avait été effectivement utilisé aux fins prévues, le massacre de *Pont-Sondé*, aurait pu être évité.

19. Le RNDDH attire l'attention des autorités étatiques, particulièrement de la Primature et du *ministère de la Justice et de la Sécurité publique* sur le fait qu'elles ne peuvent se contenter d'opposer aux massacres et attaques armées perpétrés par les bandits, des notes et des injonctions dérisoires qui n'ont aucun effet et ne peuvent aucunement ramener l'ordre et la sécurité dans le pays.

20. Sur la base de tout ce qui précède, le RNDDH recommande aux autorités étatiques de :

- Rechercher activement les bandits armés membres de la *base gran grif* dirigés par Luckson ELAN, dont Ti Pay ainsi connu, membre influent de ladite base et sans l'aide de qui le massacre de *Pont-Sondé* n'aurait pu se dérouler comme expliqué ;
- Mettre l'action publique en mouvement à l'encontre de tous ces individus armés pour qu'ils soient jugés et condamnés avec la dernière rigueur ;
- Mettre en place des programmes visant à assister psychologiquement et financièrement toute la population de *Pont-Sondé*, particulièrement celle qui se retrouve aujourd'hui sur la *Place publique Philippe Guerrier*, qui est très secouée par l'attaque subie et qui n'avait pu rien emporté en fuyant la fureur de bandits armés de la *base gran grif*.

21. Enfin, le RNDDH recommande au CPT et à la Primature de renoncer aux montants qui leur sont alloués pour leurs services d'intelligence qui ne valent rien et de mettre ce montant à la disposition de l'institution policière.

Port-au-Prince, le 4 octobre 2024